

INTERVENTION de L'UNSA DD à propos de la présentation du projet d'instruction sur les missions du service social qui était à l'ordre du jour du CTM du 24.10.2013

Le défaut de communication avec les professionnels concernés et les représentants du personnel de la filière sociale au lancement du projet d'instruction a constitué un signal négatif.

Compte-tenu des vives réactions qui s'en sont suivies, le processus a été modifié et de fait ils ont tous ensuite été associés aux réunions de travail et de concertation.

Ce projet d'instruction est maintenant conforme aux attentes de l'UNSA.

Ce projet positionne clairement le service social dans le champ de la prévention des conditions de travail et le spécialise davantage dans les analyses, les évaluations, tant sur l'individuel que sur le collectif, les études d'impact, etc ...

Ce texte ne pourra être opérant que si parallèlement il est mis l'accent sur le parcours de professionnalisation des CTSS et des ASS et donc sur la mise en place des formations qualifiantes complémentaires aux formations initiales.

Par ailleurs, si ce projet atteste bien de la reconnaissance par le Ministère des compétences de la filière sociale et ses capacités d'expertise, notamment dans un environnement professionnel en grande difficulté, paradoxalement, force est de constater que cette reconnaissance ne se traduit pas par une revalorisation du régime indemnitaire de ces agents !!

En janvier 2013, la dotation budgétaire moyenne des CTSS a été revalorisée d'un montant de 250 € (c'est l'équivalent du régime indemnitaire des Attachés en début de carrière).

Quant aux ASS et ASS principaux, ils ont eu droit à un complément indemnitaire exceptionnel au titre de l'année 2013 et donc non reconductible de 150 € pour les ASS et de 175 € pour les ASS principaux.

(Actuellement, si l'on compare le régime indemnitaire des SACDD de classe supérieure avec celui des ASS, la différence est de 900 € pour l'année 2013 en défaveur de la filière sociale).

Jusqu'alors leur niveau de rémunération était similaire (avant NES pour les SACDD et CIGEM pour les ASS).

Cette régression est incompréhensive, pouvez-vous nous fournir des éléments sur l'avenir indemnitaire des agents de cette filière au sein de notre Ministère ?